

CONTINUITE DES SERVICES DE LA **MAIRIE SUITE AUX MESURES LIEES AU « COVID-19 »**

Compte-tenu du contexte actuel lié au COVID-19 et en prévision des recommandations et des mesures prises et à venir, la mairie a pris ses dispositions pour assurer la continuité des services à ses administrés dans les meilleures conditions qui soient.

Toute l'équipe reste active, les permanences sont assurées mais des mesures ont été mises en place afin de limiter un maximum les déplacements des uns et des autres.

FERMETURE PHYSIQUE DE L'ACCUEIL EN MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

Les permanences sont assurées **PAR MAIL** : vous pouvez comme d'habitude adresser un message sur l'adresse mairie.lovagny@wanadoo.fr. L'équipe se chargera de vous recontacter à l'issue de votre courriel.

EN CAS D'URGENCE **UNIQUEMENT**, une permanence téléphonique sera assurée le matin de 9h15 à 11h30 du lundi au vendredi au 04.50.46.23.37

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de la Mairie (www.lovagny.fr)

Service ETAT-CIVIL :

De nombreux téléservices sont disponibles sur servicepublic.fr

Des rendez-vous seront fixés durant les permanences uniquement pour les reconnaissances prénatales, les déclarations de décès et les démarches relatives au cimetière.

Service URBANISME :

Seules les demandes d'autorisation d'urbanisme relevant d'un caractère d'urgence réel seront à adresser par courrier ou à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

A noter cependant que le certificat de dépôt vous sera envoyé ultérieurement et qu'il sera daté du jour de la reprise normale des services.

Le service urbanisme reste disponible par mail (mairie.lovagny@wanadoo.fr)

Dans tous les cas, et afin de faciliter le traitement de vos demandes, nous vous saurions gré de bien vouloir nous préciser dans votre mail :

- l'objet et l'urgence de votre demande
- N'oubliez pas de préciser le numéro de téléphone où vous serez joignable.

Sincères salutations,